



Veuf...la parts des enfants

Par **petitsteph**, le **04/11/2017 à 15:26**

bonjour a toutes et tous ...une question simple et courte... mon père étant veuf depuis 25 ans mon frère et moi avons donné notre accord pour qu'il vende la maison familiale il y a 10 ans...aujourd'hui il veut vendre sa nouvelle maison acheté il y a 10 ans...mon frère et moi-même devons nous une nouvelle fois passé devant le notaire pour cette nouvelle vente? merci

Par **youris**, le **04/11/2017 à 15:40**

bonjour,
vous avez du donner votre accord pour la vente de la maison familiale sans doute parce que vous en aviez une part de propriété soit un pleine propriété, soit en nue-propriété.
pour la nouvelle maison, si votre père l'a achetée seul, sans que vous participiez à l'achat, il en est seul propriétaire et peut la vendre sans votre accord.
salutations

Par **petitsteph**, le **04/11/2017 à 16:05**

ahh je pensais que les parts etaient transferées sur sa nouvelle acquisition.... c'est parfait
merci